



**Commissaire aux Comptes**  
Inscrit près la Cour d'Appel de BASTIA  
Route Territoriale 10 20240 TRAVO  
Téléphone : 04 95 57 84 90 Télécopie : 04 95 57 85 85  
E-mail : [accueil@cabinet-tiberi.fr](mailto:accueil@cabinet-tiberi.fr)

---

# **ASSOCIATION AFARIF**

**Siret 351 552 229 00012**

**BP 61**

**20240 GHISONACCIA**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET  
ENGAGEMENTS REGLEMENTES**



**Commissaire aux Comptes**  
Inscrit près la Cour d'Appel de BASTIA  
Route Territoriale 10 20240 TRAVO  
Téléphone : 04 95 57 84 90 Télécopie : 04 95 57 85 85  
E-mail : [accueil@cabinet-tiberi.fr](mailto:accueil@cabinet-tiberi.fr)

---

# **ASSOCIATION AFARIF**

**Siret 351 552 229 00012**

**BP 61**

**20240 GHISONACCIA**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Messieurs les Sociétaires,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **AFARIF** relatifs à l'exercice clos le **31/12/2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association **AFARIF** à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1<sup>er</sup> janvier 2022** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Sociétaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VENTISERI, le 9 mai 2023





**Commissaire aux Comptes**  
Inscrit près la Cour d'Appel de BASTIA  
Route Territoriale 10 20240 TRAVO  
Téléphone : 04 95 57 84 90 Télécopie : 04 95 57 85 85  
E-mail : [accueil@cabinet-tiberi.fr](mailto:accueil@cabinet-tiberi.fr)

---

# **ASSOCIATION AFARIF**

**Siret 351 552 229 00012**

**BP 61**

**20240 GHISONACCIA**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET  
ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées et engagements règlementés.

## **1- Conventions autorisées au cours de l'exercice.**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés d'aucune nouvelle convention qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligence destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **II- Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous n'avons pas été informés de conventions, approuvées au cours d'exercices antérieurs, poursuivies au cours du dernier exercice.

Fait à VENTISERI, le 9 mai 2023



## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	1 525	1 525		
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 593	3 636	957	1 435
Autres immobilisations corporelles	26 026	20 135	5 891	8 486
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	9 301		9 301	
<b>Biens reçus par legs ou donations</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Total I</b>	<b>41 445</b>	<b>25 296</b>	<b>16 150</b>	<b>9 921</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances</b>				
Créances usagers et comptes rattachés				203
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	211 758		211 758	176 978
<b>Autres postes de l'actif circulant</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	176 374		176 374	152 854
Charges constatés d'avance	2 960		2 960	357
<b>Total II</b>	<b>391 092</b>		<b>391 092</b>	<b>330 392</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>432 537</b>	<b>25 296</b>	<b>407 242</b>	<b>340 313</b>

**Bilan actif**

	31/12/2022	31/12/2021
Legs nets à réaliser : acceptés par les organes statutairements compétents autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre :		

## Bilan passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		247 160
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres	238 458	
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>-35 683</b>	<b>-8 701</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>202 775</b>	<b>238 458</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	93 736	8 144
Provisions réglementées	33 600	33 600
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>Total I</b>	<b>330 111</b>	<b>280 203</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	2 700	
<b>Total II</b>	<b>2 700</b>	
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 871	11 662
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	47 559	48 449
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>Total IV</b>	<b>74 430</b>	<b>60 110</b>
Ecarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>407 242</b>	<b>340 313</b>

**Bilan passif**

	31/12/2022	31/12/2021
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	74 430	60 110
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de services	298 047	264 952
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	192 666	169 970
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dont Dons manuels</i>		
<i>Dont Mécénats</i>		
<i>Dont Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	1 499	1 674
Utilisation des fonds dédiés		24 536
Autres produits	398	292
<b>Total I</b>	<b>492 610</b>	<b>461 424</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	178 305	150 361
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 358	4 105
Salaires et traitements	275 495	248 204
Charges sociales	66 652	66 532
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 073	2 656
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	2 700	
Autres charges	19	45
<b>Total II</b>	<b>530 602</b>	<b>471 903</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-37 992</b>	<b>-10 479</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>1</b>	
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>		

**Compte de résultat**

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>1</b>	

## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>-37 991</b>	<b>-10 479</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 609	2 770
<b>Total V</b>	<b>2 609</b>	<b>2 770</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	300	631
Sur opérations en capital		361
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI</b>	<b>300</b>	<b>993</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>2 308</b>	<b>1 777</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>495 219</b>	<b>464 194</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>530 902</b>	<b>472 895</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-35 683</b>	<b>-8 701</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature	52 000	52 000
Bénévolat		
<b>Total</b>	<b>52 000</b>	<b>52 000</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	40 000	40 000
Prestations en nature	12 000	12 000
Personnel bénévole		
<b>Total</b>	<b>52 000</b>	<b>52 000</b>